



AMÉNAGEMENT DU SYSTÈME D'ÉCHANGE DE PANIANDY RN2 - COMMUNE DE BRAS PANON

CONSEIL RÉGIONAL
Avenue René Cassin Moufia
BP 67190
97801 SAINT-DENIS CEDEX 9
Tél : 0262 48 70 00
Mél : region.reunion@cr-reunion.fr

Note de réponse à l'avis de la Mission régionale de l'autorité environnementale (Ae) portant sur la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme

Dans son avis du 14 décembre 2017 L'Ae recommande :

- ✓ de compléter la partie relative aux incidences du projet sur l'environnement concernant les enjeux de préservation de la nappe d'eau souterraine,
- ✓ de compléter l'analyse des incidences en étudiant les effets cumulés avec les autres projets connus à proximité (carrière de Paniandy en particulier),
- ✓ d'inscrire dans le règlement de la zone Apf les mesures proposées pour l'insertion paysagère du projet et la gestion des eaux pluviales pour la préservation de ressource en eau.

Les réponses du maître d'ouvrage bien que non exigées strictement sont apportées ci-dessous pour éclairer l'enquête publique

Compléter la partie relative aux incidences du projet sur l'environnement concernant les enjeux de préservation de la nappe d'eau souterraine,

Le projet de reconfiguration de l'échangeur vient en lieu et place de l'aménagement existant qui présente quasiment la même emprise de voiries imperméabilisées. Le projet ne vient donc pas aggraver l'imperméabilisation du site de manière significative.

Par ailleurs, le projet ne se situe ni dans le périmètre de protection rapproché ni dans la zone de surveillance du forage "S2 - rivière du mat" et ne nécessite donc pas de mesure particulière.

Concernant l'assainissement prévu, il reprend les principes de l'aménagement actuel avec des fossés latéraux et collecteurs des eaux pluviales. L'ensemble de l'eau pluviale récupérée est soit renvoyée dans les talus de la RN2 avec infiltration soit collectée par les réseaux de la RN2 existants (fossés bétonnés), comme c'est le cas actuellement

Compléter l'analyse des incidences en étudiant les effets cumulés avec les autres projets connus à proximité (carrière de Paniandy en particulier),

La révision simplifiée du PLU ne porte que la reconfiguration de l'échangeur de Paniandy (réalisation de deux giratoires)

Le projet en lui même conserve les fonctionnalités de l'échangeur actuel en améliorant la sécurité du site, la visibilité et en rendant possibles des mouvements qui n'étaient pas réalisables précédemment (liaison depuis Bras-Panon vers le sud par la RN2).

Il aura donc un impact favorable quant à d'éventuels autres projets à proximité en permettant :

- des accès facilités à la RN2
- un trafic plus sécurisé avec des vitesses plus faibles
- la possibilité de gérer un trafic plus important

Inscrire dans le règlement de la zone Apf les mesures proposées pour l'insertion paysagère du projet et la gestion des eaux pluviales pour la préservation de ressource en eau.

Il est prévu un aménagement paysager complet des délaissés et de l'intérieur des giratoires. La gestion des eaux pluviales est décrite ci-dessus. Il sera précisé dans la révision simplifiée du PLU relative à la requalification de l'échangeur Paniandy, que l'aménagement disposera de fonctionnalités équivalentes à l'existant avec renvoi des eaux pluviales dans les talus et dans les collecteurs de la RN2.

A, Saint-Denis le 26 janvier 2018

Le Directeur des Études et Grands Chantiers



M. Arnaud CLAUDE